

A.G.D INDUSTRIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 Avenue Liégeard
93270 SEVRAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 février 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 février,
A 10 heures,

Monsieur José Miguel GARCIA SEMEDO,
demeurant 2 - 4 Avenue Anatole France, 93190 LIVRY GARGAN
gérant de la société A.G.D INDUSTRIE,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 27 Avenue Liégeard, 93270 SEVRAN au 2 - 4 Avenue Anatole France, 93190 LIVRY GARGAN et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur José Miguel GARCIA SEMEDO, associé unique et gérant, décide de transférer le siège social du 27 Avenue Liégeard, 93270 SEVRAN au 2 - 4 Avenue Anatole France, 93190 LIVRY GARGAN à compter du 28 février 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 2 - 4 Avenue Anatole France, 93190 LIVRY GARGAN "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

José Miguel GARCIA SEMEDO

